

# L'intégration de la précarité énergétique dans le PRSE3 d'Île-de-France

Journée nationale d'étude

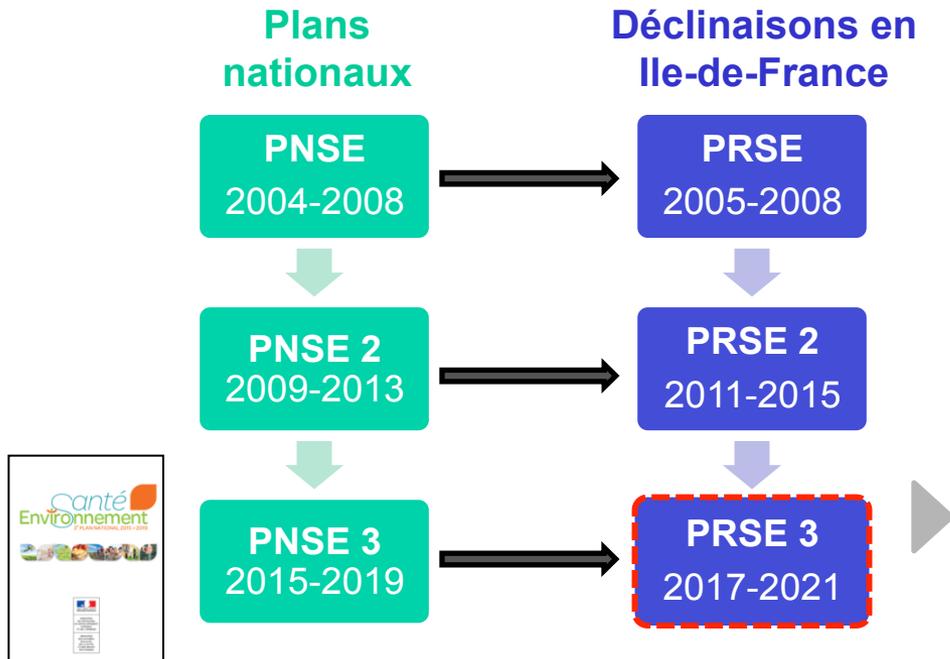
*Réseau RAPPEL, 14 Novembre 2017*

# — LE PRSE3 D'ÎLE DE FRANCE

# Qu'est ce qu'un PRSE ?

Les Plans régionaux santé environnement (PRSE) déclinent au niveau des régions le Plan national santé environnement (PNSE)

Ils ont pour objectif de **réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé**



- Co-pilotage de la déclinaison en PRSE3 par :
  - La Direction Régionale de l'Environnement (DRIEE)
  - l'ARS Ile-de-Franceen lien avec le SGAR
- Une dizaine d'actions du PNSE3 doivent être déclinées dans les PRSE, les autres actions proviennent des enjeux santé environnement spécifiques à la Région

# Le PRSE3 – les objectifs

Le PRSE3 a pour ambition de **répondre aux enjeux de santé environnementale** en Ile-de-France.



## Urbanisation dense

- Pollution atmosphérique
- Nuisances et bruits
- Épisodes de canicule



## Habitat ancien dégradé

- Humidité
- Défaut d'isolation (précarité énergétique)
- Sur-occupation



## Activité industrielle, passée et actuelle

- Pollution de l'air
- Bruit
- Sols pollués

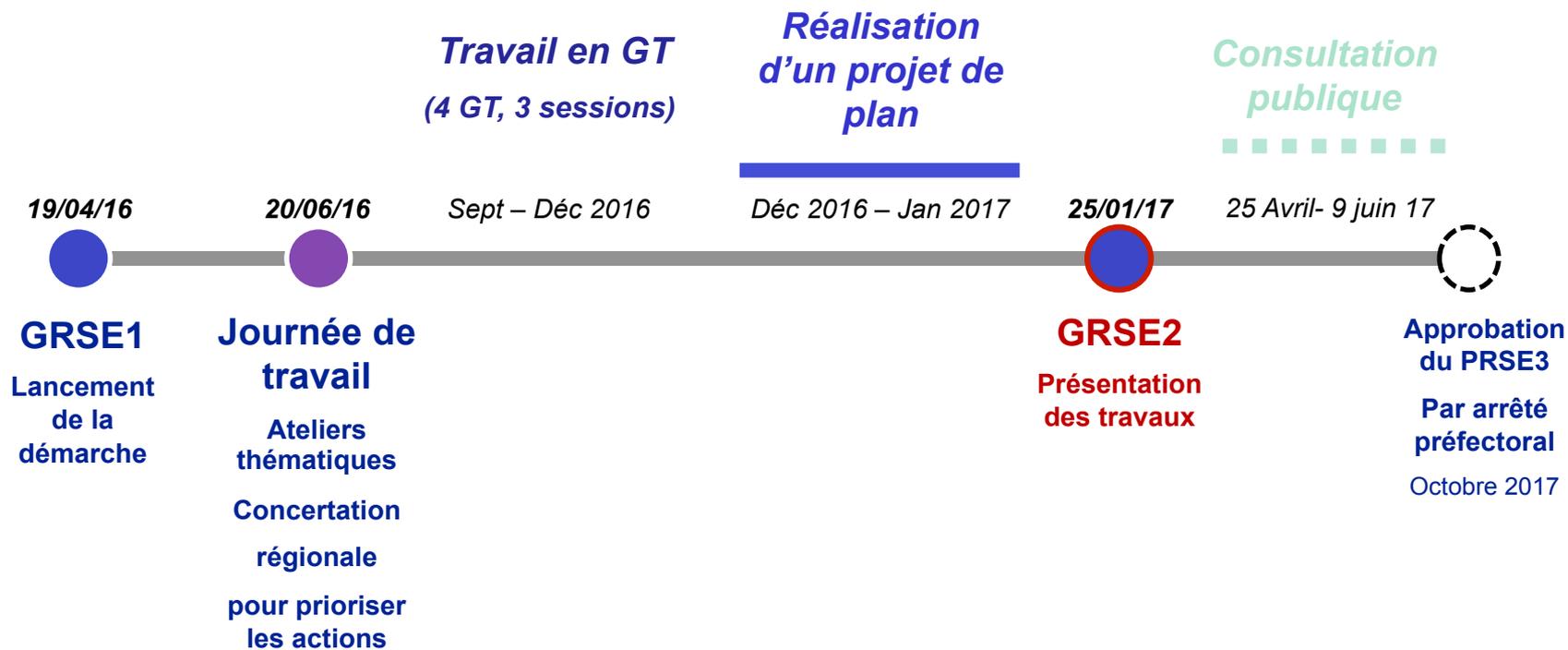


## Activité agricole

- Pollution de l'air
- Impact sur les ressources en eau potable

# Le PRSE3 – le calendrier d'élaboration

Finalisation de l'élaboration, approbation novembre 2017



# Le PRSE3 – Une construction collaborative

La consultation publique a fait suite à un intense travail en groupe ayant permis d'aboutir à un projet de plan

**Ces groupes étaient composés d'une trentaine de participants chacun d'horizon variés (services de l'Etat, organismes publics, associations, collectivités...) impliqués dans les GT sur la base du volontariat → Plus d'une centaine d'acteurs impliqués**

Une nouvelles instance plus représentative des acteurs locaux : Groupe Régional Santé Environnement élargi

## Travail en GT



- Réflexion collective
- Débat sur le contenu des actions
- Production de livrables

## Réalisation d'un projet de plan



# Le PRSE3 : une structure en 4 axes

— **18 Fiches action** au service de la santé environnementale dans les territoires réparties dans **4 axes thématiques** :

1

Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé

2

Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé

3

Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé

4

Protéger et accompagner les populations vulnérables



**— LA PRECARITE  
ENERGETIQUE ET LA  
SANTÉ**

# — Les impacts sanitaires en lien avec la précarité énergétique

## — Effet direct du froid sur la santé : Surmortalité hivernale

- Cardiovasculaire : vasoconstriction, augmentation rythme cardiaque, de la pression artérielle, de la viscosité sanguine

➤ **risque d' AVC et crises cardiaques**

- Respiratoire : augmentation bronchoconstriction, de la production de mucus et diminution de l' élimination de mucus

➤ **risque d' infections broncho-pulmonaires et crises d' asthme**

- Autres effets :

➤ **risque de rhume, complications du diabète, exacerbation de certains types d' ulcère, ...**

— Plus faible dans les pays où l'efficacité énergétique des logements est plus élevée

Source : ORS 2014

# Les impacts sanitaires en lien avec la précarité énergétique

## Effets indirects de la précarité énergétique

- Adoption de comportements à risque
  - Chauffages d'appoint en continu (dont braséro) :
    - ↗ **risque d'intoxication au CO** (cf. slide suivante)
  - Bouches d'aération obstruées : mauvaise qualité de l'air intérieur
    - ↗ **risque d'intoxication au CO**
    - Accumulation de polluants → **Pathologies respiratoires**
    - Humidité ➤ Moisissures → **Pathologies respiratoires**
      - ↳ Détérioration du logement : favorise l'accès au plomb dans les peintures
        - **Saturnisme**
- Inconfort – Mal-être → **Incidences sur la santé mentale**
- Arbitrage budgétaire au détriment des soins, de l'alimentation
  - **Dégradation de l'état de santé général**

Source : ORS 2014

# — La précarité énergétique et les intoxications au monoxyde de carbone

## — Monoxyde de carbone : CO

- Gaz inodore, incolore et toxique
- Il peut être mortel en moins d'une heure (selon les concentrations et la vulnérabilité individuelle)
- Produit de combustion (chauffages fonctionnant avec des combustibles : fioul, bois, gaz, ...)

## — En Île-de-France en 2016 :

- 236 épisodes (91% en habitat)
- Impliquant 825 personnes

## — Lien avec la précarité énergétique :

- Utilisation de chauffage d'appoint en continu (dont braséro)
- Ventilations du logement bouchées
- Défaut d'entretien et contrôle des appareils de chauffage

# — Les interactions entre l'ARS et les acteurs de la précarité énergétique

- L'ARS n'a pas de mission réglementaire en matière de précarité énergétique
- Lors de visites de l'ARS
  - prescription de travaux d'insalubrité ou de résorption du risque CO :
    - ↳ les agents peuvent orienter les propriétaires vers les acteurs de la précarité énergétique pour financements.
- Inversement, lors des visites à domicile d'acteurs de la précarité énergétique
  - en cas de constat d'habitat très dégradé :
    - ↳ signaler à l'ARS ou au maire le logement pour enquête insalubrité

**— LES ACTIONS DU PRSE3  
EN LIEN AVEC LA  
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

# Axe « Protéger et accompagner les populations vulnérables »

**Fiche 4.3 : « Accroître la maîtrise des facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies »**

Sous-action 4 : **Structurer un réseau régional des CMEI**

Pilotes : **ARS, Conseil Régional**

Objectifs : Mettre en place un réseau de conseillers en environnement intérieur afin de renforcer les actions d'**amélioration de l'environnement intérieur pour les patients asthmatiques et/ou allergiques** sujets à un mauvais contrôle de leur pathologie

→ L'un des objectifs notamment : **mettre en réseau les CMEI avec les acteurs de l'habitat, de l'énergie et du social** dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique

Sous-actions	2017		2018		2019		2020		2021	
	S1	S2								
<b>Structurer un réseau régional des CMEI</b>										
État des lieux régional										
Accompagnement de nouveaux CMEI										
Création d'un réseau										
Information des spécialistes										
Appui pour repérage de la précarité énergétique/ articulation avec réseaux locaux										

# Axe « Protéger et accompagner les populations vulnérables »

## Fiche 4.5 : « Lutte contre l'habitat indigne »

Sous-action 1 : Faire évoluer les critères d'insalubrité

Pilote : **ARS**

Objectifs : Évaluer l'apport de l'intégration de nouveaux critères pouvant concerner la précarité énergétique dans l'évaluation de l'insalubrité du logement

présence de moisissures,

déperdition thermique due à une mauvaise isolation du bâti

Sous-actions	2017		2018		2019		2020		2021	
	S1	S2								
Faire évoluer les critères d'insalubrité										
État des lieux des pratiques										
Déterminer les territoires d'expérimentation										
Préparer les délégations départementales										
Conduire l'expérimentation										
Étendre l'expérimentation à d'autres territoires										
Valorisation/capitalisation de l'action										

# —Axe « Protéger et accompagner les populations vulnérables »

— **Fiche 4.4 : « Renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur par une meilleure coordination des différents acteurs »**

— **Pilotes : CD 93 – DRHIL**

— **Objectifs :** Susciter des actions innovantes favorisant le rapprochement entre les acteurs santé/social et les acteurs de l'énergie et de l'habitat

- 3 objectifs opérationnels :

↳ **Lancer un appel à projet en Seine-Saint-Denis** pour le soutien de ce type d'actions (structures privées à but non lucratif - soutien financier de 30 k€)

↳ **Capitaliser, valoriser et diffuser les enseignements**

↳ **Étendre les démarches** mises en œuvre à d'autres territoires via un retour d'expérience

Sous-actions	2017		2018		2019		2020		2021	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Lancer un premier appel à projets										
Mettre en œuvre les projets retenus										
Capitaliser/valoriser/diffuser les premiers enseignements										
Mettre en place de nouvelles expérimentations	Calendrier à définir selon l'avancement des tâches précédentes									

# Modalités de mise en œuvre des actions PRSE3

**Co-pilotage ARS – DRIEE pour l'ensemble du Plan**

**Pilotes identifiés pour chacune des fiches action**

Des actions construites dans le temps, des objectifs précis et des indicateurs de suivi et de résultats identifiés

**Différentes modalités de mise en œuvre à compter de l'approbation :**

— Réalisation via ressources internes ARS/DRIEE et partenaires associés (ex DIRECCTE, DRHIL, ADEME...)

— Portage via financement co-pilotes d'action (ex-CD 93)

— **Soutien d'actions ciblées via un Appel à projets partagé PRSE3 (lancement fin 2017- début 2018 pour financement d'actions en 2018) : territorialisation des actions du plan, ouverture à de nouveaux partenaires**

— Conventonnement hors APP (lorsque partenaire déjà identifié)

**Retrouvez le PRSE3 sur :**  
[www.ile-de-france.prse.fr](http://www.ile-de-france.prse.fr)

**Ainsi que sur les sites internet ARS et DRIEE :**  
[www.iledefrance.ars.sante.fr](http://www.iledefrance.ars.sante.fr)

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)